

Château cantonal
1014 Lausanne

Aux instances consultées sur un
contre-projet direct à l'initiative
législative « Sauver Lavaux »



Lausanne, le 18 janvier 2013

Consultation dans la perspective de l'élaboration d'un contre-projet direct à l'initiative législative « Sauver Lavaux »

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat doit prochainement soumettre au Grand Conseil son préavis concernant l'initiative législative rédigée de toutes pièces « Sauver Lavaux », qui a abouti en 2010 et dont la validité a été confirmée par le Tribunal fédéral. Si celle-ci est acceptée par le Grand Conseil, elle entrera alors en vigueur, à moins qu'elle ne soit combattue avec succès par voie de référendum. Si elle est refusée par le Grand Conseil, elle sera alors soumise au peuple vaudois.

L'initiative propose une révision de la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) dans le sens d'un renforcement de la protection du site.

Depuis le dépôt de l'initiative, une modification de la LLavaux a été adoptée par le Grand Conseil. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et a principalement permis d'adapter le texte initial de 1979 à l'évolution du cadre légal fédéral et cantonal, d'affiner et de mettre à jour le plan de protection. Elle a également apporté différentes améliorations, dont notamment l'introduction d'un certain nombre de périmètres dévolus à des parkings souterrains et l'introduction de la Commission consultative de Lavaux.

A ce stade de la procédure, le Conseil d'Etat peut proposer au Grand Conseil de soumettre au peuple un contre-projet direct à cette initiative. Il examine actuellement de manière approfondie la possibilité qui consisterait à rédiger un nouveau texte susceptible de réunir un consensus suffisamment large en évitant de futurs problèmes potentiels lors de la mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a chargé le Département de l'intérieur de procéder à une consultation des milieux concernés par voie de questionnaire. L'objectif est d'évaluer les propositions susceptibles de réunir un large consensus.

En tant que commune ou organisation concernée par ce territoire et/ou ayant déjà pris une part active à cette réflexion lors de la procédure de consultation pour la modification de la LLavaux, le Conseil d'Etat souhaite connaître votre position sur ce sujet au travers du questionnaire annexé.

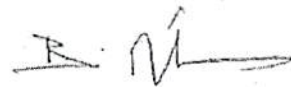
Le délai pour le renvoi des questionnaires au Secrétariat général du Département de l'intérieur est fixé au vendredi 1^{er} mars 2013.

A l'issue de cette consultation, le Conseil d'Etat décidera s'il souhaite proposer ou non un contre-projet direct à l'initiative. Le cas échéant, il procédera alors à sa rédaction et le soumettra au Grand Conseil.

Sous réserve de l'avancée des travaux parlementaires, une votation pourrait être planifiée dès septembre 2013 dans l'hypothèse d'un scrutin portant sur la seule initiative, et d'ici fin 2013 si le scrutin portait à la fois sur l'initiative « Sauver Lavaux » et un contre-projet direct.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette sollicitation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Annexes :

- Questionnaire
- Carte simplifiée Plan de protection et ses différentes zones
- Carte comparaison Plan de protection LLavaux et zones Unesco
- Liste des communes et organisations consultées
- Initiative populaire « Sauver Lavaux »
- Loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux)